



## Résumé du module 7

[épihc.org](http://epihc.org)

## PRINCIPE ÉTHIQUE 7 – PROTECTION DES INFORMATIONS SUR LES PATIENTS

### LE POURQUOI, LE COMMENT ET VOTRE DEVOIR



#### SCÉNARIO

Informations privées de célébrités accédées

### PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, DEVOIRS ET OBLIGATIONS

1. Sensibilisez et former en permanence l'ensemble du personnel aux risques liés à la protection des données, notamment ceux découlant de la réception de courriels.
2. Avertissez les patients, le personnel et les autres personnes concernées si leurs données ont été compromises et partagées.
3. Agissez avec honnêteté et responsabilité, interdisez les pratiques qui nuisent aux patients et traitez avec urgence, transparence et sensibilité toute menace ou tout risque réel ou perçu concernant les données des patients, du personnel et des clients.
4. Mettez en place des mesures de protection administratives, techniques et physiques appropriées afin de garantir que :
  - a. Les dossiers, documents et rapports de l'organisation – qu'ils soient physiques, numériques ou électroniques – sont tenus à jour, complets et protégés contre toute falsification.
  - b. Les informations médicales sont gardées confidentielles.
  - c. Les informations sont protégées contre la perte ou l'utilisation abusive.
  - d. La confidentialité des dossiers des patients, du personnel et des clients est maintenue conformément aux normes légales et éthiques applicables.
  - e. Le personnel s'abstient de discuter des patients et de leur état de santé dans les espaces publics.
  - f. Les données ne sont ni vendues ni monétisées sans le consentement des personnes qui y ont contribué.



#### AFFAIRE JURIDIQUE

Violation de données concernant les dossiers patients

### VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS



#### NOTES À L'ATTENTION DES GESTIONNAIRES

Le respect des bonnes pratiques est non négociable !



#### NOTES À L'ATTENTION DES CADRES SUPÉRIEURS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Feindre l'ignorance n'est pas une défense valable !

1. Comprenez le cadre réglementaire régissant la protection des données.
2. Examinez les structures de gouvernance, les politiques formelles et les procédures qui soutiennent l'utilisation et la protection des données et qui sont conformes au cadre réglementaire.
3. Évaluez les lacunes des processus de gouvernance et formulez des recommandations sur la manière de combler ces lacunes en matière de protection des données et de soutien aux meilleures pratiques conformément aux Principes de l'OMS relatifs aux données.
4. Signalez au Comité des risques du Conseil d'administration les zones à risque important, notamment en matière de violation de données.
5. Élaborez des protocoles et des procédures pour les cyberattaques et les fuites de données.
6. Veillez à ce que les services aux patients respectent les normes les plus strictes en matière de mécanismes de protection des données.
7. Examinez comment divers acteurs, aux tâches et intérêts différents, interviennent dans les types de violations de données, leurs facteurs facilitateurs et leurs impacts.
8. Examinez les facteurs institutionnels qui contribuent au non-respect des mesures de protection des données par les organisations, et la manière dont les organismes de réglementation et les parties prenantes des organisations de soins de santé peuvent collectivement s'attaquer à ces facteurs.
9. Protégez la propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce, les droits d'auteur et les brevets, des fournisseurs et autres parties prenantes.